

Délibération n° 2017-184 en date du 27 SEPTEMBRE 2017
Portant validation de la nouvelle organisation des services scolaires et
périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires
et mise à jour du tableau des effectifs

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt sept septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde en Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 54	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. JOULOT à JARY, GENDRAUD à VENTENAT,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, MATHIEU, D'HULSTER, TOURNAUD, SAUVANET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

- Suite aux votes favorables des Conseils d'Ecole de l'ex Communauté de Communes Auzances-Bellegarde pour les écoles primaires et maternelles d'Auzances, le RPI Bellegarde en Marche/Saint Silvain Bellegarde, les écoles de Champagnat, Mainsat, Dontreix, Rougnat, Sannat pour le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017,
- Suite, à la volonté des parents d'élèves majoritairement favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Le Président rappelle que, par délibération n°2017-155 en date du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017, pour l'ensemble des écoles du territoire de l'ex communauté de commune Auzances Bellegarde :

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, une réunion d'information à l'attention des personnels intercommunaux travaillant dans les écoles s'est déroulée le 10 juillet 2017 à Lupersat afin de les informer d'une part de la décision prise par le Conseil Communautaire et d'autre part des différentes modulations possibles de leur temps de travail en fonction de leur statut.

Selon le statut des agents et conformément au cadre réglementaire, différentes options ont été proposées (maintien du statut le plus avantageux, baisse du temps de travail de 10 % au maximum) :

- **Pour les fonctionnaires à temps complet** : maintien du temps de travail
- **Les fonctionnaires à temps non complet $\geq 17h30$** (décret n°91-298, article 18 / loi n°84-53, article 97) :
Baisse du temps de travail dans la limite maximale de 10% de la quotité initiale

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171004-2017-184-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Maintien de l'affiliation CNRACL pour les personnels dont le temps de travail est supérieur à 28 heures

- **Les contractuels** (décret n°88-145 article 39-4) : la quotité de travail de l'agent fait partie des clauses substantielles du contrat.
Baisse du temps de travail en fonction du besoin de la Collectivité.

Un entretien individuel a été proposé à l'ensemble des agents pour discuter du nouvel emploi du temps proposé.

Les agents qui le souhaitaient ont été reçus et se sont vus proposer leur nouvel emploi du temps. (Cf. Annexe 1)

Un seul agent a refusé son nouvel emploi du temps et un autre agent souhaite une diminution plus importante de son temps de travail pour lui permettre de travailler à l'extérieur.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la nouvelle organisation des services scolaires telle que présentée dans le tableau en annexe 1,
- De régulariser les dossiers de l'ensemble des agents titulaires et en CDI à compter du 1/10/2017 comme ci-dessous

Suppressions à compter du 1/10/2017	Créations à compter du 1/10/2017
Agents titulaires et CDI	
un poste d'ATSEM principale 2 ^{ème} classe à 32 h 30	un poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe à 31 h
un poste d'ATSEM principale 2 ^{ème} classe à 34 h 30	un poste d'ATSEM principale 2 ^{ème} classe à 31 h 15
un poste d'Adjoint Technique à 15 h 30	un poste d'Adjoint Technique à 13 h
un poste d'Adjoint Technique à 21 h	un poste d'Adjoint Technique à 19 h
un poste d'Adjoint Technique à 23 h	un poste d'Adjoint Technique à 20 h 45
un poste d'Adjoint Technique à 29 h	un poste d'Adjoint Technique à 28 h
un poste d'Adjoint Technique à 28 h 30	un poste d'Adjoint Technique à 28 h
un poste d'Adjoint Technique à 29 h 30	un poste d'Adjoint Technique à 26 h 45
un poste d'ATSEM principale 2 ^{ème} classe à 32 h	un poste d'ATSEM principale 2 ^{ème} classe à 30 h 30
un poste d'Adjoint Technique à 26 h 30	un poste d'Adjoint Technique à 25 h
un poste d'Adjoint Technique à 27 h 30	un poste d'Adjoint Technique à 26 h
un poste d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe à 32 h 30	un poste d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe à 31 h
un poste d'Adjoint Technique à 25 h	un poste d'Adjoint Technique à 23 h 30
un poste d'Adjoint Technique à 33 h	un poste d'Adjoint Technique à 31 h

- De régulariser les dossiers des agents contractuels à compter du 1/12/2017, comme ci-dessous conformément au délai de publication légale de 2 mois.

Suppressions à compter du 1/12/2017	Créations à compter du 1/12/2017
Agent en CDD (entre le 1/09 et 30/11/2017 un CDD pour besoin occasionnel sera mis en place)	
un poste d'Adjoint technique à 10 h 30	un poste d'Adjoint technique à 9 h
un poste d'Adjoint technique à 10 h	un poste d'Adjoint technique à 7 h

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171004-2017-184-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

- De modifier en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 4 octobre 2017

Pour copie conforme, le 4 octobre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Annexe 1

	Postes	Statut	Fonctions	Ancienne situation	Nouvelle situation
Ecole Auzances	Agent de maîtrise	Titulaire	Cuisinier	35 h	35 h
	Adjoint technique	Titulaire	Aide cuisine Femme de ménage	25 h	25 h
	ATSEM	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	32 h 30	31 h
	ATSEM	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie / Cantine	34 h 30	31 h 15
	Adjoint technique	Titulaire IR	Service cantine Femme de ménage	21 h	19 h
	Adjoint technique	Titulaire	ATSEM / Service cantine / Garderie	35 h	35 h
	Adjoint technique	Titulaire IR	Service et surveillance cantine Femme de ménage	23 h	20 h 45
	Adjoint technique	Titulaire IR	Service et surveillance cantine Femme de ménage	22 h 30	20 h 25
	Adjoint technique	CDI	Service et surveillance cantine Femme de ménage	15 h 30	13 h
	Adjoint technique	CDI	Service et surveillance cantine Femme de ménage Maintenance Informatique	17 h 30	14 h 30
Ecole Bellegarde	Adjoint technique	Titulaire	Cuisinier	35 h	35 h
	ATSEM	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	35 h	35 h
	ATSEM	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	35 h	35 h
	Adjoint technique	Titulaire	Aide et service cantine / Garderie / Ménage	29 h 30	26 h 45
Ecole Champagnat	Adjoint technique	Titulaire	Cuisinier	32 h 30	31 h
	Adjoint technique	Titulaire IR	ATSEM / Garderie	27 h 30	26 h
	Besoin occasionnel	CDD	ATSEM / Garderie		28 h 30
	Adjoint technique	Titulaire IR	Aide et service cantine / Garderie / Ménage	25 h	23 h 30
	Adjoint technique à compter du 1 ^{er} décembre 2017	CDD	Aide cantine / Service cantine / Ménage	10 h 30	9 h
	Besoin occasionnel	CDD	Ménage		6h30
Ecole Dontreix	Adjoint technique	Titulaire	Cuisinier	26 h 30	25 h
	ATSEM	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	32 h	30 h 30

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171004-2017-184-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

Ecole Mainsat	Adjoint technique ATSEM	Titulaire CNR	Cuisinier	29 h	28 h	
		Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	35 h	35 h	
	Adjoint technique	Titulaire CNR	Garderie / Service Cantine / Ménage	28 h 30	28 h	
Ecole Rougnat	Adjoint technique	Titulaire CNR	Cuisinier	35 h	35 h	Maintien du temps de travail avec réorganisation de l'emploi du temps
	ATSEM	CDI	ATSEM / Garderie	30 h	30 h	
	Adjoint technique à compter du 1 ^{er} décembre 2017	CDD	Garderie / Ménage	10 h	7 h	
Ecole Sannat	Adjoint technique	Titulaire CNR	Cuisinier	28 h	28 h	Maintien du temps de travail avec réorganisation de l'emploi du temps
	Adjoint technique	Titulaire CNR	ATSEM / Garderie	33 h	31 h	
	Adjoint technique	CDD	TAP	4 h 30		Plus de besoin car suppression des TAP. L'agent a été recruté en besoin occasionnel sur l'école de Champagnat pour 6h30

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171004-2017-184-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017